3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Mars 2018

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
ALEXANDER MARTINEZ-MELENDEZ 173191	CD00-1250	Me Gilles Peltier, Président M. Armand Éthier, A.V.C. M. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin.	6 mars 2018 à 9h30	Tribunal administratif du travail (CLP) 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité et honnêteté	Sanctions
DONALD ÉMOND 202719	CD00-1282	Me Marco Gaggino, Président M. Louis Giguère, A.V.C. M. Bruno Therrien, Pl. Fin.	6 mars 2018 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12e étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Informations incomplètes, non objectives ou inexactes (explications, déclarations, représentations ou renseignements) Défaut d'exercer ses activités avec intégrité et honnêteté	Culpabilité
YVES DIOP 198076	CD00-1276	Me Claude Mageau, Président M. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin. M. BGilles Lacroix, A.V.C., Pl. Fin.	12 mars 2018 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12e étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Falsification ou contrefaçon de signature	Culpabilité
DANIELLE GUILBAULT 115762	CD00-1259	Me Sylvain Généreux, Président	13 mars 2018 à 9h30 14 mars	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12e étage,	Conflits d'intérêts	Culpabilité

		M. Benoit Bergeron, A.V.A., Pl. Fin. M. Alain Legault	2018 à 9h30 15 mars 2018 à 9h30	Montréal (Québec) H3A 3H3		
SERGE BÉRUBÉ 103019	CD00-1239	Me Janine Kean, Présidente M. Marc Binette, Pl. Fin. M. Stéphane Prévost, A.V.C.	15 mars 2018 à 9h30	Tribunal administratif du travail (CLP) 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Informations incomplètes, non objectives ou inexactes (explications, déclarations, représentations ou renseignements) Informations incomplètes, fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur (explications, déclarations, représentations ou renseignements)	Culpabilité
DENIS AVOINE 179539	CD00-1244	Me Gilles Peltier, Président Mme Dyan Chevrier, A.V.A., Pl. Fin. M. Michel Gendron	19 mars 2018 à 9h30 20 mars 2018 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12e étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits Défaut d'exercer ses activités avec professionnalisme	Culpabilité
BRIGITTE CARON 181333	CD00-1291	Me George R. Hendy, Président M. Louis-André Gagnon	20 mars 2018 à 9h30	Tribunal administratif du travail (CLP) 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Avoir témoigné de la signature d'un consommateur hors de sa présence	Culpabilité et sanctions
LAURIE DION 215851	CD00-1290	Me George R. Hendy, Président M. Armand Éthier, A.V.C.	20 mars 2018 à 14h00	Tribunal administratif du travail (CLP) 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Falsification ou contrefaçon de signature	Culpabilité et sanctions
MALICK-	CD00-1283	Me Gilles Peltier,	26 mars	Chambre de la	Opération pour une personne fictive	Culpabilité

RICKERSHARM ROMAIN 206104		Président M. Jasmin Lapointe M. Bruno Therrien, Pl. Fin.	2018 à 9h30	sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12e étage, Montréal (Québec) H3A 3H3		
ALAIN RONDEAU 129409	CD00-1286	Me George R. Hendy, Président	27 mars 2018 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12e étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Falsification ou contrefaçon de documents Informations incomplètes, fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur (explications, déclarations, représentations ou renseignements)	Culpabilité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – Mars 2018

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Marco D'Onofrio, courtier en assurance de dommages (4A) Certificat no 156945	Plainte no 2016-10-02(C)	Me Patrick de Niverville, président M. Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A., membre Mme Chantal Yelle, B.A.A., membre	1er mars 2018	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	16 chefs pour s'être placé directement ou indirectement dans une situation potentielle ou réelle de conflit d'intérêts (article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et articles 10, 19, 37(1), 37(5) et 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages).	Audition sur sanction

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – Mars 2018

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Josée Marchand, courtier en assurance de dommages des particuliers (4B) Certificat n° 159762	Plainte n° 2017-11-01(C)	Me Daniel M. Fabien, vice-président M. Marc-Henri Germain C.d'A.A., A.V.A. membre M. Philippe Jones, membre	Le 13 mars 2018 à 9h30	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	2 chefs pour avoir agi avec négligence dans l'exécution de ses mandats (article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) et articles 26, 37(1) et 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages); 2 chefs pour avoir fait défaut de rendre compte du mandat confié par des assurés (articles 37(1) et 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);	Audition sur culpabilité
Sébastien Vaval, courtier en assurance de dommages (4A) Certificat n° 172885	Plainte n° 2017-08-04(C)	Me Patrick de Niverville, président M. Philippe Jones, membre (2e membre à pourvoir)	14, 15 et 16 mars 2018 à 9h30	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	1 chef pour s'être placé dans une situation de conflit d'intérêts (articles 10 (1), 26 et 37 (4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages); 1 chef pour avoir manqué de modération, de dignité et d'objectivité lors d'une conversation téléphonique avec un assuré (article 14 du Code de déontologie	Audition sur culpabilité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – Mars 2018

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					des représentants en assurance de dommages); 1 chef pour avoir outrepassé son rôle de représentant en assurance de dommages en se permettant des conseils et commentaires pour lesquels il ne détient ni les connaissances ni les aptitudes lors de sa conversation téléphonique avec un assuré (article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et articles 2, 16, 17 et 37 (1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages).	